

Afin d'aider les Français, les plus touchés par la hausse des prix de carburants, du fait des distances parcourues avec leur véhicule pour leur activité professionnelle, le Gouvernement a décidé de mettre en place une indemnité forfaitaire de 100 euros.

Cette aide est équivalente à 20 centimes d'euros par litre pour une consommation moyenne de carburants sur six mois. L'indemnité ne pourra être accordée qu'une seule fois pour un même véhicule.

Vous entrez dans cette catégorie :

- Soit si vous parcourez quotidiennement au moins 15 km pour vous rendre sur le lieu de votre activité professionnelle (30 km aller-retour).
- Soit si vous parcourez au moins 8 000 km durant l'année entière dans le cadre de votre activité professionnelle (distance incluant les trajets domicile-travail).
- Votre revenu fiscal de référence par part était inférieur ou égal à 16 880 euros



Vous trouverez votre revenu fiscal de référence et votre nombre de parts sur la première page de votre avis d'impôt sur les revenus de 2024 établi en 2025.

Votre véhicule doit respecter toutes les conditions suivantes pour que vous puissiez bénéficier de l'indemnité carburant :

- Être un véhicule terrestre à moteur à deux, trois ou quatre roues ;
- Être à motorisation thermique ou hybride non rechargeable ;
- Être régulièrement assuré à la date de la demande.
- Ne pas être considéré comme un véhicule endommagé (au sens des dispositions des articles L. 327-1 à L. 327-6 du code de la route).

Vous pouvez effectuer cette demande jusqu'au 30 juillet 2026.

Simulateur: <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-carburant-grands-rouleurs>

Vous souhaitez en savoir plus sur nos services ?

Rendez-vous sur notre site internet ou contactez-nous sur LinkedIn



www.ssio-ouest.fr



<https://www.linkedin.com/company/ssio-ouest/>

